

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

15/03/2018

1/16



# COMITE DE SUIVI DE SITE

## Fibre Excellence / SEDE



DREAL PACA

15/03/2018



## **Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 4/10/17 pour FIBRE EXCELLENCE**

### Incendie du 4/11/17 (Bandes transporteuses du silo à bois)

CSS  
FIBRE  
EXCELLENCE  
SEDE

- Inspection du 7/11/17 : constats et nécessité d'un APU
- Arrêté d'urgence du 12/12/17 : mise en sécurité du site, remise en service, mesures environnementales, analyse de l'origine de l'incendie et prise en compte du REX
- Inspection du 8/02/18 : suites données à l'AP d'urgence

### Inspection du 30/11/17

15/03/2018

2/16

- Thème de l'inspection : Mesures de Maitrise des Risques Instrumentées (MMRi) concernant l'unité de production de bioxyde de chlore
- Améliorations à faire sur le suivi (formalisme des contrôles à effectuer sur chaque composant de la MMRi)



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

15/03/2018



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 4/10/17 pour FIBRE EXCELLENCE

### Suivi du respect des APMD et APU du 2/10/17 :

- Contrôles de la réalisation et des résultats de mesures dans le cadre de la surveillance renforcée
- Suivi de l'avancement des mises en conformité des émissaires (chaudière à écorce, chaudière à liqueur noire, fours à chaux)
- Contrôle de la réalisation des études bruit, odeurs et tierce-expertise de l'ERS-IEM
- Inspection du 8/02/18 : formalise le suivi
- 1 seul dépassement constaté pour la chaudière à écorce : 397 mg/Nm<sup>3</sup> d'émissions de poussières (contrôle Socotec du 20/12/17)

**classées depuis le  
CSS du 4/10/17 pour FIBRE EXCELLENCE**

**Contrôles inopinés :**

- Contrôle inopiné eau le 14/12/17 par le laboratoire PROTEC : pas représentatif car usine à l'arrêt,  
Sortie de STEP : MES : 170 mg/l  
Réseau dit eaux propres (pluvial) : 960 mg/l  
Eaux pompées dans le Rhône : 400 mg/l
- Perspectives 2018 : contrôles inopinés air, eau et bruit par d'autres organismes agréés pour favoriser la diversité

**ERS / IEM :**

- Tierce expertise confiée à l'INERIS.
- Réunion de lancement le 28/11/18
- Version « projet » transmise le 23/02/18
- Mise à jour nécessaire de l'ERS / IEM pour intégrer les remarques de l'INERIS.

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

15/03/2018



**classées depuis le  
CSS du 4/10/17 pour FIBRE EXCELLENCE**

**Point particulier des rejets atmosphériques des métaux :**

- Résultat non-conforme lors du contrôle inopiné du 3/08/16 sur la chaudière à écorce pour le paramètre Cd et sur la somme de certains métaux (Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+V+Zn)
- Origine des métaux : présents dans le bois qui est un bioaccumulateur de son environnement. Concentration de métaux est proportionnelle à la concentration de poussières émises.
- Pas de nouvelle non-conformité pour le paramètre Cd
- Dépassements récurrents de la Valeur Limite d'Emission (VLE) de 0.1 mg/Nm<sup>3</sup> pour la somme des métaux alors que le niveau d'émissions de poussières a baissé.
- VLE de 1 mg/Nm<sup>3</sup> dans les textes de références : Arrêté ministériel du 03/04/00 relatif à l'industrie papetière et arrêté ministériel du 26/08/13 relatif aux grandes installations de combustion (dont chaudière biomasse)

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

15/03/2018



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



## Actions de l'inspection des installations

classées depuis le  
**CSS du 4/10/17 pour FIBRE EXCELLENCE**

### Suivi et prise en compte des plaintes :

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

- Demande à l'exploitant d'investiguer sur la chaudière à écorce même si la VLE de 100 mg/Nm<sup>3</sup> en poussières est respectée car persistance des résidus noirâtres.

- Volonté d'anticiper la prescription de la VLE de 40 mg/Nm<sup>3</sup> (norme IED) en poussières de la chaudière à écorce et de la chaudière à liqueur noire

15/03/2018



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR